COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2017
****

L'assemblée a délibéré sur les dossiers suivants.

REVISION DU PLU APPROBATION.
Le dossier ayant été transmis ce jour à 15 h 30 par l'atelier du Triangle. La modification consistait à la prise en compte en partie des remarques de la DDT. M. le Maire propose de reporter la décision au prochain conseil. Proposition acceptée à l'unanimité.

URBANISME. ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINE A LA CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL A USAGE D'HABITATION
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un terrain à Biziat au lieu-dit « Chanal » dépendant de la succession Béroud est en vente.
Il précise qu'il serait souhaitable que la commune achète ce bien en vue de la réalisation d'un lotissement qui permettrait la construction de quatre pavillons d'habitation.
Il rend compte des démarches effectuées auprès de M. Villier, héritier de M. et Mme Béroud, et de Me Peroz, notaire à Mézériat et des concessionnaires des réseaux publics.
Le vendeur est d'accord de vendre cette propriété au prix de 30 € (trente euros) le m2.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix,
- DECIDE d'acquérir la parcelle sise au lieu-dit « Chanal », cadastrée section A n° 1039 d'une contenance de 4 822 m2, située en zone U au plan local d'urbanisme, moyennant le prix de trente euros le m2,
- PRECISE que le financement sera inscrit au budget annexe à créer,
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de réaliser l'acte d'acquisition dont il s'agit par le ministère de Me PEROZ, notaire à MEZERIAT, passer et signer tous les actes et pièces nécessaires à cette opération.
M. Mignot pouvant être indirectement concerné par cette affaire par la suite, n'a pas pris part aux débats et au vote.

Un budget annexe « lotissement » sera créé ;

M. le Maire précise que M. Villier garde le reste de la propriété qui est actuellement en zone non constructible.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE.
2 réunions ont eu lieu.
La première a été consacrée au vote du président et des 9 vices présidents.
Lors de la deuxième séance, ont été débattu la création de commissions, l'attribution des indemnités de l'exécutif, l'ouverture de crédits, les délégations au Président et la désignation des délégués communautaires aux différents organismes (SMIDOM – ORGANOM - et la commission d'appel d'offres.

M. le Maire demande aux élus de bien vouloir s'inscrire dans une des commissions créées, un seul élu par commission.

- Commission Jeunesse – Animateur Christian LAY – délégué communal : Marie-Christine Névoret
Accueils de loisirs sans hébergement
Temps d'activités périscolaires
Accueil périscolaire
Projet éducatif local
Eveil à la citoyenneté (conseils intercommunaux des jeunes)

Mission locale jeunes
Aides BAFA
Soutien aux associations en lien avec la jeunesse.

- Commission Petite enfance – Personnes âgées – Animateur Gilles RAPY – Délégué communal : Lydie Vavrille
Offre d'accueil des tout-petits (micro crèches de St-Cyr et St-Julien, multi accueils de Chaveyriat et Grièges, lien avec les structures associatives environnantes)
Assistants maternels (relais assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles)
Temps de parentalité (pirouettes)
Information gérontologique (CLIC)
Hébergement (HAISSOR- MARPA) et mobilité des personnes âgées
Plan séniors départemental.

- Commission Culture – Animateur : Agnès DUPERRAY- Délégué communal : Bertrand Madru
Programmation évènementielle et culturelle intercommunale
Liens intergénérationnels
Accompagnement de la lecture publique (bibliothèques)
Intervention musicale en milieu scolaire
Accompagnement des initiatives et soutien aux associations culturelles
Promotion de l'amitié franco-allemande avec la ville de Straubenhardt
Connaissance et mise en valeur du patrimoine.

- Commission Affaires sociales et services publics -Animateur : Guy Dupuit - Délégué communal : Sandrine Bérardet
Projet de santé intercommunal (étude sur la démographie médicale, maisons pluridisciplinaires de santé…)
Accompagnement des structures caritatives
Proximité des services aux usagers (MSAP – Services sociaux départementaux)

- Commission Tourisme – Animateur : Michel MARQUOIS - Délégué communal : Christelle Lemonon
Promotion du tourisme via : office de tourisme de Pont-de-Veyle, bureau d'information touristique à Vonnas, syndicat d'initiative à Mézériat
Base de loisirs intercommunale
Développement de l'offre touristique (itinéraire de randonnée)

- Commission Aménagement du territoire – Développement économique – Animateurs :
Délégué communal : Michel Bagne
Gestion et aménagement des parcs d'activités
Soutien au commerce local
Soutien aux projets économiques (plateforme d'initiative locale)
Aménagement du territoire
Mobilité (infrastructures routières, lignes départementales à bus, gares…)

Commission Eau et Environnement– Animateur : Michel DUBOST – Délégué communal : Dominique Beaudet
Préparation des prises de compétences obligatoires
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : Veyle, Chalaronne, Saône
- Eau potable
- Assainissement collectif et pluvial

Suivi de la qualité du service « ordures ménagères »
SPANC
Gestion des espaces naturels et des paysages (bocage, Natura 2000, espaces naturels sensibles…).

M. le Maire informe l'assemblée de la remise de sa lettre de démission au président du conseil communautaire.

Les délégués communautaires pour la commune sont : Dominique Beaudet, titulaire et Marie-Christine Névoret, suppléante.

ADHESION AU SERVICE ADS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-en-BRESSE –PÔLE TERRITORIAL DE MONTREVEL-en-BRESSE.

M. le Maire informe l'assemblée que la majorité des communes membres de la communauté de la Veyle adhère au pôle ADS de Montrevel. Une approche a été faite auprès de Mâcon et de la Dombes, mais la réponse a été négative. Une pénalité de 30 % sera appliquée si la collectivité adhère en cours de « route ».

L'assemblée prend la décision suivante.

Le contexte :

Adoption de la loi n°2014-366 ALUR le 24 mars 2014, conséquences pour l'instruction des ADS : Arrêt de l'assistance gratuite des services de l'Etat dans l'instruction des actes à compter du 1er juillet 2015 pour les communes faisant partie d'un EPCI de plus de 10000 habitants (sauf RNU, et Cartes communales de compétence Etat où le délai d'arrêt est fixé au 1/1/17).

L'adoption de la loi n°2015-991 NOTRe le 7 août 2015 : Le seuil de population des EPCI étant fixé à 15000 habitants (sauf exceptions), nombre de communes vont franchir le seuil ALUR indiqué ci-dessus, ce qui est le cas de notre future EPCI, et l'instruction des ADS par l'Etat prend un caractère exceptionnel.

En 2016, la communauté de Communes de Montrevel en Bresse, a proposé une mutualisation afin de disposer d'un service opérationnel rompu à tout type d'AU, garantir un niveau d'expertise permettant de sécuriser les décisions et réaliser des économies d'échelle.

Ce service unifié, créé en janvier 2015, regroupe 3 intercommunalités et 33 communes partenaires (+ 2 communes à compter du 01/01/2017). La Communauté de Communes de Pont de Veyle a adhéré au service depuis le 1er novembre 2015. Compte tenu de la fusion de nos deux intercommunalités il est proposé aux communes de la CCBV d'adhérer également à ce service.

Le maire expose que la commune ne dispose pas de moyens suffisants pour instruire l'ensemble des dossiers ADS qui demande un niveau de technicité important dans le domaine de l'urbanisme et de la rigueur dans la gestion des délais. Il indique qu'il s'agit d'un engagement de principe pour le 1er janvier 2017 afin que le service instructeur unifié puisse prévoir les moyens nécessaires à l'adhésion éventuelle des communes de la CCBV. Une convention précisant les responsabilités, le rôle et les missions des parties (communes, communautés et service unifié) devra être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au service instructeur unifié des ADS, pôle territorial de Montrevel-en-Bresse organisé par la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à compter du 1er janvier 2018.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention précisant les responsabilités, le rôle et les missions des parties (communes, communautés et service unifié).

AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée n° 05/11/2011 en date du 3 novembre 2011 par laquelle elle a instauré le taux de la taxe d'aménagement et celle du 02 octobre 2014 n° 2014.09.03 fixant le nouveau taux.

Compte tenu de l'adhésion au service instructeur unifié des ADS, pôle territorial de Montrevel-en-Bresse organisé par la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à compter du 1er janvier 2018 moyennant une participation financière, il invite l'assemblée à se prononcer sur une augmentation du taux de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux 3% sur l'ensemble du territoire communal.
La présente délibération sera applicable à compter du 1er janvier 2018.

CONVENTION REALISATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL – SYNDICAT VEYLE VIVANTE.

Monsieur le Maire fait part aux élus que le syndicat mixte Veyle Vivante a prévu la réalisation de plans de désherbage communaux sur son territoire dans l'objectif de diminuer la présence de matières actives phytosanitaire dans les cours d'eau.
La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 22 juillet 2016 prévoit l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts.
Le syndicat mixte Veyle Vivante propose, dans le cadre de sa mission, une assistance technique et administrative aux communes intéressées afin de faciliter leur adaptation à la nouvelle réglementation.
Il convient de signer une convention fixant les modalités de la prestation avec le syndicat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Accepte la convention rédigée par le syndicat Veyle Vivante annexée à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal :
- Vu les délibérations du conseil municipal en date 27 novembre 2001 et 04 avril 2013 fixant les tarifs des concessions du cimetière,
Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs des diverses concessions en vigueur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Pascale Gomes),
- DECIDE de fixer comme suit les tarifs des concessions à compter du 01 Mars 2017
Concession traditionnelle : - durée 15 ans : 80 € - renouvellement : 80 €
- durée 30 ans : 200 € - renouvellement : 200 €
Columbarium (concession d'une case) durée 30 ans : 760 € - renouvellement 150 €
Cavurne : durée 30 ans : 910 € - renouvellement 150 €
Jardin du souvenir (emplacement de l'épitaphe sur le socle) durée 30 ans : 150 € - renouvellement 75 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- Invitation des élus aux repas des anciens samedi 25 février
- Remerciements de la part des maisons familiales rurales de Pont-de-Veyle et Villars les Dombes ainsi que le Centre Léon Bérard pour les subventions allouées.
- Demande de subvention sollicitée par la prévention routière. L'assemblée émet un avis défavorable.
- Terrain jouxtant les Tilleuls. Une consultation a été lancée auprès des organismes sociaux.
Bourg Habitat est en attente du projet sollicité auprès de l'Atelier du Triangle pour nous présenter une proposition ;
Ain Habitat propose 9 logements. M. le Maire précise qu'il a demandé une proposition avec 3 logements de plein pied.
Logidia : pas intéressé
Dynacité : pas intéressé
Semcoda : est intéressée. Nécessité de rentrer dans le capital social à hauteur de 75 000 €.
Dossier à suivre.

- Nouveau bureau des Anciens Combattants : Président : Gaston GAILLARD ; Vice-Président : Jacques MAGAT; Trésorier : Gilbert CLOUVET ; Trésorier adjoint : André COUTURIER ; Secrétaire : Max BAGNE ; Secrétaire adjoint : Christian GIRAUD.

- Réunion commission finances : le 17 mars 2017 à 19 H.
- Dates des élections : présidentielles les 23 avril et 7 mai

PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES A UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent contractuel, en charge de la surveillance de la pause méridienne à l'école, à temps non complet, a effectué 5 heures 30 mm complémentaires entre le 01 et 03 février 2017 par nécessité de service en remplacement d'un agent en formation.
Compte tenu de la charge de travail de cet agent, il est souhaitable de lui rémunérer les heures effectuées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de rémunérer à l'agent concerné les heures complémentaires effectuées lors de ce remplacement au taux normal en vigueur

La parole est donnée aux élus.

Dominique Beaudet.
- Urbanisme : Il fait part du dépôt d'un dossier de permis de construire une villa au nom de Frédéric Bernis et Mme Solène Dumser.
- Visite des bâtiments communaux avec un représentant du SIEA. Ce dernier préconise le remplacement des ampoules classiques par des ampoules LED.
Une vérification des chauffages dans les classes a été réalisée. Il est constaté une consommation excessive au restaurant le Coq au V'Ain. Le gérant est invité à faire un courrier à la communauté de communes de la Veyle.
Une liste d'achat de petits matériels sollicités par les employés du service technique est communiquée.
- Haie vers le cimetière. Les thuyas seront remplacés par des charmilles.
- Syndicat Veyle Vivante. Lors de la dernière réunion, les élus ont approuvé le compte administratif et voté le budget. La participation communale pour 2017 est de 3 340 €.
- Remerciements de la part des bénévoles pour le repas offert par la commune.

Marie-Christine Névoret.
- Visite de la déléguée départementale de l'éducation nationale à l'école. Pas de problème particulier. Remarque sur les effectifs qui sont importants.

Jean-Philippe Mignot.
- Appartement loué à M. Clouvel et Mme Lacroix. Changement des mitigeurs ;
- Salle de l'Avenir : remplacement du chauffe-eau.
- Église : accessibilité. Une rampe en inox amovible sera installée devant l'entrée comportant une petite marche.
- Parking du stade. Réalisation d'une bordure en béton pour délimiter le parking ; Côté terrain de basket pose d'une volige. A voir pour mettre du gravier.

Pascale Gomes.
- Commission communautaire enfance jeunesse – réunion mi-décembre. Approbation du compte administratif et bilan d'activité. Une subvention de 120 665,23 € a été allouée du budget principal. L'accueil scolaire est excédentaire de 7 000 €.

Bertrand Madru.
- Gravière. Les bénévoles et les employés ont nettoyé. Le devis pour la réalisation d'un totem en rondins en bois s'élève à 74 € ; Accepté à l'unanimité par l'assemblée.
L'arrêté du maire datant de 1993 réglementant le site sera revu.
La préparation de la journée « pêche » du 9 avril est présentée. Cette manifestation aura lieu de 9 h à 11 h 30.
L'Avenir sera sollicité pour la création d'une section « pêche » au sein de leur structure.
Une réunion du groupe de travail est programmée afin de finaliser cette manifestation. La commune prend en charge l'achat des truites et le vin d'honneur. Un prospectus sera diffusé

dans les boîtes aux lettres des administrés. Une tombola sera organisée le jour de l'inauguration. L'objectif est une opération « blanche » pour l'Avenir.
Une exposition sur les poissons, en particulier sur les silures, réalisée par André Catherin sera installée sur le site.
En cas de mauvais temps, cette manifestation sera reportée au dimanche de Pâques.
Le comité de fleurissement souhaiterait mettre une jachère fleurie et un hôtel à insectes.

Guillaume Agaty.
Il fait part du remplacement des jardinières vers l'école.

Date du prochain conseil : le 2 mars à 20 h.
Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 33.